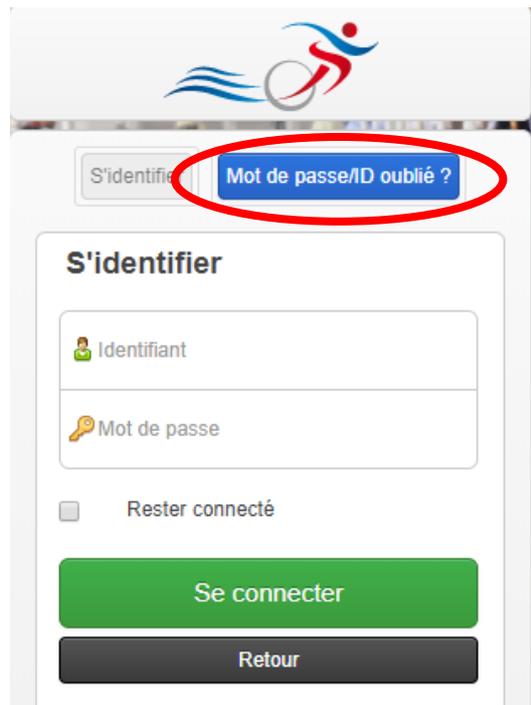


Saison sportive 2019

Renouvellement, nouvelle licence et mutations

A- Processus de renouvellement de la licence :

1. Votre licence 2018 cours (et vous couvre) jusqu'au 31 décembre 2018.
2. Le processus de ré affiliation des clubs est ouvert depuis le lundi 3 septembre.
3. Vous recevez un email vous informant que votre club est ré affilié – à partir de cette information vous pouvez procéder au renouvellement de votre licence pour la saison 2019. Vous ne pourrez ni vous licencier, ni renouveler votre licence tant que votre club n'est pas affilié – ré affilié.
4. Vous conservez vos identifiants de la saison passée.
5. Si vous avez égaré, oublié vos identifiants, vous devez cliquer sur le bouton « Mot de passe / ID oublié ? » accessible à partir de l'adresse directe <https://espacetri.fftri.com/users/user/login> ou à partir du bouton « ESPACE TRI » disponible sur la page d'accueil du site fédéral (tout en haut à droite), puis en cliquant sur le bouton « Se connecter ». Attention à bien saisir vos identifiants et mots de passe. Cette opération est valable pour toute personne ayant été licenciée à la F.F TRI depuis 2012.



6. Vous effectuez votre saisie de renouvellement en renseignant attentivement les onglets et vous prenez soin de relire vos informations ou réponse avant de valider.
7. Concernant le refus d'assurance I.A (Individuelle Accident) : en cas de refus de l'I.A, et afin d'éviter toute erreur de saisie, vous devez adresser à votre club le coupon refus d'assurance I.A. Le club validera alors à réception votre refus d'I.A. Pour information, le coût de l'assurance Individuelle Accident 2019 est de 0,80 €.
8. Une fois votre saisie terminée et validée, vous adressez au club le formulaire de demande de licence signé, le règlement de votre licence, votre certificat médical si vous devez en fournir un et tout autre document demandé par votre club.
9. Vous êtes tenu informé par mail de l'évolution de votre demande de licence. Ces informations sont également disponibles sur votre compte Espace Tri 2.0
10. Votre licence 2019, n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2019 mais vous pourrez la télécharger dès sa validation, ce qui est une nouveauté. Soyez néanmoins vigilant de ne pas l'utiliser sur des courses ayant lieu en 2018 (modification de votre catégorie d'âge, changement de club éventuel).
11. Toute licence renouvelée après le 31 décembre 2018 fera l'objet d'une pénalité de 20 euros.

B- Pour une 1ere licence:

1. Je peux me licencier dès le 1^{er} septembre 2018 si mon club est affilié pour 2019. Votre licence fédérale sera valable dès validation par la Ligue et jusqu'au 31/12/2019. Toute nouvelle licence peut se prendre à n'importe quel moment de la saison à condition que le club de mon choix soit affilié / ré affilié à la F.F.TRI.
2. Je me connecte à <https://espacetri.fftri.com/>

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

3. Dans ESPACE TRI 2.0, je clique sur SE LICENCIER et je renseigne minutieusement les champs. Attention, si vous vous licenciez dans un club, vous choisissez une licence club et surtout pas une licence individuelle, hors club.
4. Soyez attentif à votre adresse mail, car c'est par elle que transiteront toutes les informations transmises par la F.F.TRI.
5. Attention également au club choisi, car le menu déroulant affiche le nom des clubs affilié par ordre alphabétique.
6. Sauvegardez votre identifiant et votre mot de passe qui vous serviront à accéder à votre compte (téléchargement de la licence, déclaration de sinistre, information assurance, résultats...) et au renouvellement de votre licence l'an prochain.
7. Concernant le refus d'assurance I.A (Individuelle Accident) : en cas de refus de l'I.A, et afin d'éviter toute erreur de saisie, vous devez adresser à votre club le coupon refus d'assurance I.A. Le club validera alors à réception, votre refus d'I.A. Pour information, le coût de l'assurance Individuelle Accident 2019 est de 0,80 €.
8. Une fois votre saisie terminée et validée, vous adressez au club le formulaire de demande de licence signé, le règlement de votre licence, votre certificat médical et tout autre document demandé par le club.
9. Vous êtes tenu informé par mail de l'évolution de votre demande de licence. Ces informations sont également disponibles sur votre compte Espace Tri 2.0
10. Votre licence 2019 est valable dès sa validation par la Ligue et jusqu'au 31 décembre 2019. Dès sa validation, je peux télécharger, imprimer ma licence 2019. Une nouvelle licence 2019 validée par exemple le 20 septembre 2018 vous fait bénéficier l'équivalent d'une licence 2018 gratuite du 20/09/2018 au 31/12/2018.

C – Processus de saisie des mutations

1. **OUVERTURE DE LA PERIODE DES MUTATIONS** : tout licencié peut changer de club du 15/09/2018 au 31/08/2019 à n'importe quel moment de la saison; attention néanmoins à la Règlement Générale Fédérale concernant les athlètes évoluant dans les différents championnats nationaux de clubs.
2. Depuis 2017, le dispositif de saisie et de validation des mutations a changé : plus de règlement adressé au club ou la Ligue; à la fin de la saisie de sa demande de mutation, le club d'accueil du licencié règle directement à la F.F.TRI., préférentiellement par Carte Bancaire OU à défaut par chèque, les frais de dossier (20€) et autres droits éventuels (formation, mutation)
3. Les droits de **FORMATION** sont déjà paramétrés par la F.F.TRI. avec le montant maximum exigé. Les 2 clubs ont néanmoins la possibilité de s'entendre sur un montant inférieur ou nul. Dans ce cas le club d'accueil refuse la mutation ; le club quitté renseigne alors le nouveau montant de droits de formation convenu entre les 2 clubs.
4. Votre mutation est effective quand elle a été acceptée par les 2 clubs, qu'elle a été payée, que le processus de validation de licence a été suivi par le club d'accueil, et que la ligue a validé votre licence.
5. Les frais de mutation / formation, directement réglés à la F.F.TRI par le Club d'accueil, sont dus pour chaque mutation.

D - Information:

1. Si vous rencontrez un problème ou des difficultés, votre 1^{er} interlocuteur est votre club.
2. Si votre club n'est pas en capacité de solutionner votre problème, il contacte alors la Ligue.
3. C'est enfin la Ligue – et seulement la Ligue – qui intervient auprès de la F.F.TRI. si elle n'est pas en capacité d'apporter une solution.

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !